

Note de présentation

Formulaire d'engagement dans la SRB

Ce document présente le formulaire d'engagement en ligne (> [lien](#)) permettant de demander la labellisation d'un projet dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine.

Contact : Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine - srb@arb-na.fr

Définitions

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine est ci-après raccourcie sous la dénomination « **SRB** » (> [plus d'informations](#)).

L'**équipe d'animation et de pilotage** de la SRB réunit la **Région Nouvelle-Aquitaine**, la Direction régionale de l'Office Français de la Biodiversité (**OFB**), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (**DREAL**), le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (**CF UICN**) et l'Agence Régionale de la Biodiversité (**ARB**).

Le **comité de suivi de la SRB** associe l'équipe d'animation et de pilotage de la SRB et les pilotes des fiches actions inscrites dans la SRB (les animateurs de chaque fiche action individuelle).

Le **projet** désigne un ensemble d'actions engagées dans un but précis en lien avec la biodiversité, mobilisant des ressources humaines, matérielles et financières identifiées.

> Le projet doit être réalisé en totalité ou principalement **en Nouvelle-Aquitaine**.

> **Le projet doit être concrétisé sur la période 2023-2032**. S'il a démarré avant 2023 (études préalables, montage du projet, ...), il pourra prétendre à la labellisation à condition de ne pas être terminé au moment de la demande de labellisation et de prendre fin au 31 décembre 2032 au plus tard.

Le **porteur de projet** désigne la structure présentant un projet dans l'objectif de le faire labelliser dans le cadre de la SRB. Un même porteur peut présenter plusieurs projets (en validant **un formulaire par projet**).

Important : Le label « SRB » est octroyé aux projets respectant des critères de labellisation fixés par l'équipe d'animation et de pilotage. Il ne peut pas être attribué à une structure, même si cette dernière fait labelliser plusieurs projets.



A qui s'adresse ce formulaire ?

> **A toute structure porteuse d'un projet en faveur de la biodiversité en réponse aux ambitions partagées dans le cadre de la SRB.** Par exemple : inventaires naturalistes et suivis écologiques, plan de restauration des continuités écologiques, programme de recherche-action visant un gain de biodiversité, dispositif d'animation permettant d'accélérer la transition écologique, programme d'éducation à l'environnement ou de formation...

> **A toute structure souhaitant aller plus loin dans son engagement.** Que vous soyez aux prémices d'une réflexion sur la biodiversité, ou que vous ayez déjà réalisé plusieurs actions dans ce domaine, vous pouvez faire labelliser tout projet témoignant d'une démarche ambitieuse, innovante et volontaire en lien avec la biodiversité.

Les porteurs de projets qui se sont déjà engagés dans les dispositifs suivants, et dont les projets ont été reconnus, n'ont pas besoin de remplir le formulaire car leur projet sera automatiquement labellisé « SRB » :

- [Territoires engagés pour la nature](#) (programme animé par l'ARB)
- [Nature et transitions](#) (appel à projets de la Région Nouvelle-Aquitaine)
- [Zones humides](#) (appel à projets de la Région Nouvelle-Aquitaine)

Les projets labellisés « SRB » contribuent à la mise en œuvre de [la feuille de route Néo Terra](#) pour la transition écologique et énergétique de la Nouvelle-Aquitaine. Pour intégrer la démarche Néo Terra, il suffit de cocher « oui » à la question correspondante dans le formulaire « SRB ».

Pourquoi remplir ce formulaire ?

> **Pour faire labelliser votre projet dans le cadre de la SRB,** lui donner de la visibilité et le valoriser à travers des actions de communication.

> **Pour consolider votre projet :** la procédure de labellisation a été construite de façon à guider votre démarche et vous aider à monter un projet cohérent au regard des enjeux régionaux de biodiversité.

- **Vous pouvez remplir ce formulaire et demander la labellisation même si le montage de votre projet n'est pas complètement abouti.** Grâce à vos réponses, l'ARB pourra identifier des points d'amélioration et revenir vers vous.
- L'ARB est à votre écoute pour trouver des ressources, partenaires, outils, etc. (> [mail de contact](#)).

Important : L'ARB peut vous orienter vers des porteurs d'aides financières et vous conseiller pour rendre votre projet éligible aux dispositifs d'aides (notamment ceux indiqués dans les fiches actions de la SRB). **La labellisation « SRB » ne donne pas droit à des subventions, mais elle garantit la pertinence et la cohérence du projet par rapport aux enjeux régionaux, ce qui accroît vos chances d'obtenir des aides financières.**



> **Pour intégrer le collectif des acteurs de la SRB** : la labellisation vous permet d'intégrer un réseau d'acteurs engagés. Vous pourrez ainsi partager votre expérience avec d'autres acteurs qui rencontrent les mêmes problématiques que vous et découvrir leurs initiatives.

Que se passe-t-il après le dépôt de mon formulaire ?

1. Une confirmation automatique vous est envoyée par mail. C'est la preuve du dépôt de votre formulaire.
2. L'ARB vous recontacte éventuellement pour des compléments et/ou précisions. Cette étape permet de consolider le montage du projet.
3. Quand le dossier du projet est complet, vous recevez un mail vous informant que le projet sera examiné par le prochain comité de suivi de la SRB (tous les 3 mois).
4. Le projet est évalué par le comité de suivi.
5. La décision du comité de suivi vous est envoyée par mail.
 - a. **Si votre projet est labellisé**, vous aurez alors le droit d'utiliser la charte d'usage de la SRB (logo, éléments graphiques). L'ARB vous recontactera pour valoriser votre projet à travers des actions de communication (réalisation de vidéos sur vos actions ou invitation à des événements par exemple). Vous pouvez vous-même être à l'initiative de ces actions en contactant l'ARB.
 - b. **Si votre projet n'est pas labellisé**, l'ARB vous enverra les éléments ayant motivé cette décision. Vous pourrez alors améliorer votre projet en lien avec l'ARB.

Sur quels critères mon projet est-il évalué ?

Chaque projet est évalué selon **4 critères**. Pour être labellisé, il doit être...

> **Pertinent** : il répond à un ou plusieurs objectifs de la SRB et il est compatible avec l'ensemble du cadre d'action régional.

> **Ambitieux** : il est additionnel (objectifs plus exigeants que la réglementation), impactant (effets positifs et significatifs sur la biodiversité), opérationnel (démarche claire et concrète), nouveau / innovant (démarche allant au-delà des missions habituelles de la structure en faveur de la biodiversité / méthodologie expérimentale, novatrice) et/ou transposable (démarche reproductible dans d'autres territoires).

> **Partenarial et/ou transversal** : il associe des partenaires régionaux ou locaux, implique une diversité de parties prenantes et/ou répond à plusieurs défis sociétaux (changement climatique, attractivité du territoire, santé globale...).

> **Mesurable** : il prévoit des objectifs chiffrés et des indicateurs permettant d'évaluer l'atteinte des résultats et de suivre la mise en œuvre du projet en vue d'une amélioration continue.



Conseils pour remplir le formulaire

Il est conseillé de lire la totalité du formulaire (> [lien PDF](#)) avant de répondre aux questions une par une.

Pour accéder au formulaire, il faut se connecter avec une adresse Google (GMAIL). Cette connexion est obligatoire pour enregistrer votre progression dans le questionnaire et utiliser la fonctionnalité « import de document ». Si vous avez des difficultés pour remplir le formulaire en ligne, contacter l'ARB (> [adresse mail](#)) afin d'avoir un fichier modifiable sous un autre format.

Au début du formulaire, vous pourrez renseigner une adresse mail différente (comme votre adresse mail professionnelle habituelle). C'est à cette adresse mail que vous sera envoyée la copie de vos réponses après la validation du questionnaire.

Si certaines questions vous paraissent difficiles ou ne correspondent pas à votre projet, vérifier qu'elles sont obligatoires pour valider l'envoi du formulaire (questions suivies du symbole *). En effet, certaines questions sont facultatives et sont là pour vous aider à construire un projet de qualité. Si vous voulez une assistance pour répondre aux questions, contacter l'ARB (> [adresse mail](#)).

Confidentialité des informations

Le porteur de projet est responsable des informations déclarées à travers ce formulaire. Il dispose d'un droit de modification des informations communiquées. Pour cela, il peut contacter l'ARB (> [adresse mail](#)) à tout moment, tant que son projet n'a pas été labellisé par le comité de suivi.

L'ARB se réserve le droit d'utiliser des informations relatives au projet dans un but de valorisation ou de rapportage auprès du comité de suivi de la SRB. Ce droit exclut tout cas de réutilisation permettant des avantages commerciaux et/ou rémunérés.

Le comité de suivi de la SRB s'engage à ne pas divulguer des informations personnelles, privées ou confidentielles (par exemple les coordonnées de contact), sauf accord du porteur de projet.

Si vous n'obtenez pas de réponse concernant la modification de vos informations, le droit commun en matière de protection des données s'applique.